



tabagisme en entreprise

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 septembre 2003

Bonjour,

Je suis employée chez xxxx à yyyy, et en dépit des signes non-fumeurs et des espaces précairement installés dans les cages d'escaliers pour les fumeurs, personne ne respecte cette interdiction. Je suis personnellement obligée de partager un bureau avec une personne qui fume environ 2 paquets de cigarettes par jour et ce à moins de 2 mètres de moi. Elle refuse catégoriquement d'arrêter ou de fumer ailleurs.

Pourriez vous s'il vous plaît me dire à qui m'adresser afin de faire intervenir quelqu'un dans l'entreprise puisque ma santé et celle d'autres employés commence à en être sérieusement affectée.

Sincèrement

Réponse :

Votre premier interlocuteur doit être le médecin du travail. Il est cependant recommandé d'avoir un certificat de votre propre médecin pour appuyer votre demande.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. N'hésitez pas à reprendre contact avec nous.